



SOLID'ACTION 65

Schéma des Hautes-Pyrénées solidaires

hautespyrenees.fr



5 Editorial :
pourquoi un Schéma de Développement Social ?

6 Préambule :
qu'est-ce qu'un Schéma de Développement Social ?

9 Première partie :
la démarche et la méthode = comment s'y est-on pris ?

15 Deuxième partie :
le diagnostic = d'où part-on ?

23 Troisième partie :
les 5 axes = quelles priorités ?

- Mobilité / Transports / Proximité
- Jeunesse / Éducation
- Emploi / Développement / ESS
- Numérique
- Citoyenneté / Gouvernance

27 Quatrième partie :
les actions

- Quelle traduction par politiques publiques ?
- Quelle traduction par axes prioritaires ?
- Quelle traduction sur les territoires ?

36 Cinquième partie :
La mise en œuvre

- Quelle articulation avec les autres chantiers ?
- Quels partenariats à établir ?
- Quelle gouvernance ?

40 Conclusion



Éditorial

PAR MICHEL PÉLIEU
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES



Dans une société de plus en plus fragilisée, la question sociale a changé de nature. À la vulnérabilité économique et matérielle s'ajoute désormais une vulnérabilité toute aussi grave, celle des relations aux autres, qui se traduit par la solitude, le repli sur soi, l'isolement. La réponse à apporter doit aller au-delà de l'attribution d'allocations, elle doit recréer du lien, du collectif, de la cohésion : elle doit consolider le vivre-ensemble.

Mais, le vivre ensemble ne se décrète pas. Il se construit. Et il nécessite surtout le concours de chacun pour s'épanouir. Voilà pourquoi il faut aujourd'hui décroisonner l'action sociale en l'impliquant à l'ensemble de nos politiques publiques. C'est le sens de ce Schéma de développement social.

Il ne s'agit pas pour nous d'un dispositif supplémentaire mais d'un vrai changement d'attitude qui invite notre collectivité à inventer une nouvelle pratique de l'intervention sociale. Parce que la politique sociale ne doit pas être la voiture balai du développement territorial destinée à s'occuper de ceux restés au bord du chemin. Nous devons permettre à chacun, quelles que soient ses difficultés, ses fragilités (l'âge, le handicap, l'emploi...), de trouver sa place dans la société et de participer au projet collectif quel que soit son niveau : l'immeuble, le quartier, le village, la vallée, le canton, le département... Car c'est avant tout leur droit.

Mais pour préserver notre capacité de vivre ensemble, il nous faudra accompagner le développement de ces droits d'un développement de l'engagement. Engagement de l'Etat, des Collectivités, de la société civile, mais aussi l'engagement des personnes concernées elles-mêmes dans leur projet de vie, dans leur parcours, dans leur environnement.

Bien-sûr, les politiques sociales ne pourront assumer seules cette lourde tâche. C'est pourquoi ce Schéma de développement social met en synergie l'ensemble des forces vives, des acteurs mais aussi des habitants des territoires au service de cette ambition.

Le Schéma, par sa capacité à rassembler, participera en outre à l'attractivité de notre territoire, d'une manière certes différente de l'aide à l'aménagement et à l'équipement, mais d'une manière toute aussi importante parce qu'il contribuera à créer un cadre propice au désir de vivre ici, ensemble et d'entreprendre. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du Projet de Territoire et témoigne du pouvoir d'entraînement et de mobilisation que nous pouvons et que nous devons avoir.

Le Département a la vocation d'être la collectivité instigatrice de ces coopérations, de ces alliances, à tous les niveaux. Il doit continuer à faire vivre les espaces d'échanges qui favorisent le décroisonnement, à construire des ponts et non pas des murs.



Préambule :

Définition du Schéma de Développement Social

Prévu par la Loi du 27 janvier 2014, le Schéma de développement social est la traduction du rôle de « chef de file » de l'action sociale, du développement social, et de l'autonomie. En résumé, la loi donne aux Départements le rôle de coordonner l'action de tous les acteurs (Etat, Régions, Métropoles, Intercommunalités, Communes, Associations, Professionnels) autour d'objectifs communs visant à redonner à chaque public fragile une dignité, une place équitable dans la société, un parcours apte à l'intégrer au mieux dans son quartier ou son village.

Le Décret N° 2017-877 sur 6 mai 2017 précise par ailleurs la définition du travail social de manière officielle.

Ces démarches de développement social s'appuient sur quelques fondamentaux essentiels à la solidarité au quotidien pour tous et dans tous les territoires :

- Une valorisation des capacités de chaque personne et la reconnaissance de sa dignité et de ses droits d'accès à toutes les facettes de la vie en société (habitat, mobilité, santé, travail, vie culturelle) ;
- Le positionnement de la personne au centre de l'action qui la concerne, plutôt que l'obliger à réaliser un « parcours du combattant » pour obtenir ses droits fondamentaux ;
- L'inscription de chacun dans une logique de parcours individuel facilité par un accompagnement adapté ;
- La redynamisation des solidarités de proximité au service de la Solidarité et de la Fraternité ;
- La mobilisation de toutes les politiques publiques et de tous les acteurs au service de l'inclusion la plus forte possible de chaque personne, personne âgée ou handicapée, personne à la recherche d'emploi, jeune enfant ou enfant en difficulté, familles en grandes difficultés...

Le Département est au cœur des solidarités. La redistribution des allocations profite aux bénéficiaires comme à tout le territoire. Elle crée du lien social, suscite de nouveaux métiers, participe à la croissance économique.



Le Schéma de développement social c'est :

- La recherche permanente d'un impact social maximal de toutes les politiques publiques locales (partenariat entre services) ;
- La coordination renforcée entre acteurs publics et privés de l'économie et de la solidarité (partenariat entre acteurs du territoire) ;
- La solidarité comme investissement collectif de proximité sur les projets personnels et la cohésion sociale (partenariat entre acteurs et individus).

Dans un contexte socio-économique complexe et de finances publiques contraintes, le Département, au lieu de diminuer par fatalité son appui aux solidarités, a choisi d'initier une réflexion destinée à inscrire l'action sociale au cœur de l'ensemble de ses politiques. Le fruit de ces réflexions conduit le Département à avoir aujourd'hui l'ambition d'intégrer des objectifs de développement social à tous les projets départementaux et à toutes les politiques publiques.

C'est une initiative innovante et une volonté politique forte qui visent à réinventer l'action sociale parce que la solidarité ne doit pas être cantonnée à un pan de compétences mais doit être la finalité des missions du Département. La rédaction d'un Schéma de développement social s'impose donc pour traduire cette volonté. La démarche s'inscrit dans la poursuite de la méthode participative et transversale

engagée à l'interne depuis novembre 2015.

En intégrant la solidarité à toutes ses politiques publiques, le Département optimise son investissement social sur le territoire. Il privilégie une logique de partenariat à une logique de guichet.

Le Département est donc le chef de file de la solidarité sur son territoire. De la petite enfance à la dépendance du grand âge, il accompagne toute la vie des haut-pyrénéens. Ses services maillent tout le territoire : ils sont proches de chacun, personne n'est jamais loin d'eux.

L'organisation de la solidarité a été longtemps trop cloisonnée : un problème - une aide - un

guichet. En réalité, son premier but est d'aider chacun, en fonction de ses besoins, à se donner une vie autonome et à vivre en société.

Mobiliser tout le territoire

Fidèle à sa démarche habituelle d'associer le plus possible d'organismes publics et associatifs et d'acteurs économiques à ses politiques en faisant abstraction de toute appartenance partisane, le Département a voté lors de sa séance du 21 juin 2016 le principe de l'élaboration du Schéma à l'unanimité.

Comme le Projet de Territoire, le Schéma de développement social a été bâti en concertation avec plus de 200 partenaires.

Mesurer l'efficacité de la démarche

La solidarité, en accompagnant ceux que leurs conditions de vie ont fragilisés, crée aussi du bien-être, du dynamisme et de la richesse économique sur le territoire. Le Département a choisi de mesurer cette valeur ajoutée sociétale, sa capacité à bonifier l'argent qu'il dépense sur les Hautes-Pyrénées, son aptitude à infléchir son action en fonction des indicateurs.

Il a acquis Biom, un outil de calcul qui mesure en euros, à partir d'un examen comptable quantitatif et qualitatif des comptes et des pratiques, ce que le Schéma apportera au territoire en termes d'emplois, de services publics et de préservation de l'environnement.





La démarche et la méthode

Une démarche innovante et dynamique de développement

Au cœur d'un contexte tiraillé entre contraintes et projets, le Département a décidé d'engager un Schéma départemental de développement social. Bien au-delà de la stricte application des nouvelles obligations légales, ce schéma est d'emblée conçu comme un outil de développement, une opportunité pour accompagner et démultiplier les initiatives départementales et locales de développement de projets.

C'est une ambition d'égalité de traitement de chaque habitant-usager et de chaque territoire qui est à l'œuvre.

Le Département a souhaité engager à cette occasion une démarche dynamique, appuyée sur les acteurs tant pour le diagnostic de la situation que pour l'élaboration des pistes d'action. Il ne s'agit pas de gommer les difficultés bien au contraire. Le diagnostic a été participatif tout autant que sincère et objectif. Parce que les hauts-pyrénéens, leurs élus et les services de l'Etat comme du Département savent bien que c'est de l'avenir du département dont il s'agit. C'est pourquoi l'ancrage de la démarche sur les forces vives du territoire garantit une démarche réaliste.

→ Une démarche intégrée élus/services/consultant

Les élus du Département, tous les élus, ont été associés à l'élaboration progressive de ce Schéma, notamment pas plusieurs séminaires spécifiques sur le sujet. Les services du Département ont engagé un lourd travail d'état des lieux à partir de leurs propres données, extrêmement riches et variées. Ils l'ont complété en poursuivant et reconfigurant les groupes internes au sein de la Direction de la Solidarité Départementale. Plus largement, la Direction Générale elle-même s'est impliquée fortement dans l'animation de séminaires de toutes les directions, garantissant la transversalité du Schéma. Le travail du consultant a ainsi été grandement facilité par cette démarche intégrée, garante de pérennité.

→ Une approche sur mesure

C'est une approche sur mesure que le Département a exprimé de ses vœux. Une approche tenant compte respectueusement de tout le travail engagé et de toutes les compétences en présence. Une approche privilégiant la co-construction avec ceux qui sont les initiateurs de la démarche et qui en sont les garants ultérieurs de la pérennité : services de l'Etat, du Département, élus départementaux, structures intercommunales, tant sur le plan politique qu'administratif, porteurs de projets, acteurs privés porteurs de services indispensables aux habitants, et habitants eux-mêmes, qui ont été appelés à se prononcer sur ce projet.

→ Une démarche participative

Chacun a été associé, mobilisé, appelé à s'exprimer dans le respect des différences et des avis éventuellement divergents. Le schéma final s'est ainsi appuyé sur la réalité des initiatives locales ou des projets formulés par les acteurs locaux pour l'avenir. C'est d'ailleurs au travers de ces projets locaux que le schéma trouvera toutes ses chances de vivre et de se pérenniser : la combinaison des projets et l'intelligence collective sont un gage plus efficace que tout dispositif technique de contrôle pour garantir l'efficacité et la pérennité du développement social dans les Hautes Pyrénées.

→ Une démarche source de développement

Enfin, l'ambition affichée par le Département dépasse la stricte mise en œuvre légale de ses compétences. Il s'agit bien entendu d'abord et avant tout d'une approche de mise en œuvre politique et professionnelle des nombreuses compétences légales du Département dans le domaine des solidarités.

Mais au-delà d'une approche exclusivement légale et technique, il s'agit de faire de chaque manque ou insuffisance repérés une opportunité de développement : qui sera en mesure de combler ce manque ou cette insuffisance ? comment ? avec

quels moyens ? en articulation avec quels acteurs ? en mobilisant quelles ressources locales,...

C'est tout l'enjeu de ce Schéma. Bien entendu, assurer sa mission première d'accompagnement et de soutien aux personnes concernées par les politiques sociales : petite enfance, enfance en danger, personnes âgées ou handicapées, personnes en insertion, familles fragilisées. Mais au travers des actions qu'il générera, c'est une nouvelle impulsion de développement local et départemental qui est attendue. Les démarches de

développement social ainsi engagées seront l'occasion à chaque fois de l'émergence d'une nouvelle initiative de développement. Avec toutes leurs retombées induites. Et en veillant à leur ancrage local, notamment en s'appuyant sur les capacités et le dynamisme des acteurs locaux et notamment des personnes concernées appelées à retrouver un pouvoir d'agir sur leur propre parcours individuel.



→ Un schéma ancré dans une démarche progressive de longue date

Dès 2012, et avant même que le Département ne soit donc identifié par la loi comme chef de file du développement social, les équipes sociales des Hautes-Pyrénées approfondissent le texte co-signé par 34 directeurs généraux de services départementaux sur la question du développement social. Ce texte rencontre les aspirations fortes des équipes à une autre prise en compte du social dans les stratégies départementales. Une occasion de redonner le sens recherché par l'équipe de direction et les travailleurs sociaux dans une action quotidienne de plus en plus soumise à la contrainte et au nombre croissant de sollicitations.

La Direction de la Solidarité Départementale s'engage alors dans un travail de rénovation du travail social avec un certain nombre de chantiers internes sur les thématiques les plus déterminantes pour l'avenir de l'action sociale. En 2015, elles expriment à la Direction Générale et à l'exécutif le besoin d'un élargissement à toute la collectivité puis à tous les partenaires de cette préoccupation du développement social. C'est ainsi que la démarche lancée fin 2015, conduira à l'élaboration progressive, collégiale et partenariale de ce Schéma de développement social.

Le Département a voulu prendre le temps de la maturation interne puis de l'association large des partenaires et usagers. C'est pourquoi il a d'abord orchestré un travail en amont depuis décembre 2015. Grâce à une forte mobilisation des services et de tous les élus autour de la dynamique lancée par la Présidente de la Commission Solidarités Sociales avec l'appui de la Direction de la Solidarité Départementale, un certain nombre d'objectifs ciblés ont été dégagés pour intégrer des objectifs de solidarité à toutes les politiques publiques.

C'était une première étape essentielle. Il s'agissait ensuite d'inscrire dans le temps et de démultiplier ces objectifs, au travers d'un plan d'actions pour cinq années, de 2017 à 2021 compris, véritable marqueur de la volonté politique de ne laisser personne au bord du chemin dans les ambitions de développement que le Département porte pour les Hautes-Pyrénées.

➔ Pour parvenir à cet ambitieux objectif, il a été convenu :

- d'approfondir les axes et la concertation ;
- de décliner les axes retenus en programme d'actions ;
- de proposer une répartition des rôles permettant l'opérationnalité du schéma ;
- de mobiliser tous les acteurs sociaux ou non, et les habitants pour co-construire chacun des axes du schéma ;
- de vérifier et favoriser les articulations avec tous les acteurs possibles des objectifs du développement social.



➔ L'approche territoriale

La stratégie de développement social n'a de sens et d'effectivité que si elle s'articule étroitement avec les stratégies de développement territorial. C'est pourquoi son élaboration s'est fortement appuyée, d'une part sur les conseillers départementaux, tous les conseillers départementaux, qui connaissent particulièrement bien les territoires sur lesquels ils ont été élus, et sur une concertation approfondie avec tous les acteurs du territoire.

On ne le dira jamais assez : c'est dans l'alchimie de l'invention quotidienne au plus près des habitants que les objectifs de solidarité peuvent trouver leur pleine intégration aux autres objectifs de développement local, rural comme urbain.

Cette concertation a abouti à une première identification d'actions très concrètes, territoire par territoire, que nous décrivons plus loin. Bien au-delà d'une simple exemplarité, il s'agit d'encourager l'invention permanente d'un nouveau mode de lien social dans les territoires, associant le plus harmonieusement possible les objectifs légitimes de développement économique et de respect de l'environnement à ceux tout aussi essentiels de la dignité individuelle et du développement humain.

La mise en œuvre du Schéma s'appuiera donc de la même manière sur la combinaison entre objectifs et projets de développement territorial d'une part, entre objectifs de développement social et parcours individuels d'intégration des personnes concernées d'autre part.

➔ L'approche de la participation des personnes concernées

La marque spécifique de fabrique de ce Schéma de développement social consiste à considérer chaque personne concernée comme un habitant à part entière de son territoire, et plus encore, comme un citoyen à part entière. Quelles que soient les difficultés de la vie, grand âge, handicaps, pertes d'autonomies diverses, recherche durable d'emploi, enfance fragilisée, situation sociale d'exclusion, toute femme, tout homme, tout enfant, dispose d'un droit imprescriptible et intégral à la dignité, à la considération, à la bienveillance.

Ce respect passe notamment par la conviction que chacun doit être jugé digne, dans la mesure de ses capacités, de décider de son propre parcours, d'exprimer son propre projet de vie, de jouer un rôle dans son environnement et plus largement dans la société dont il fait partie. La voie est étroite et semée d'obstacles, tant les représentations sont fortes, les « modèles » tenaces. Seul compte le modèle républicain : « Chacun contribuera à la chose publique en fonction de ses capacités contributives » nous rappelle en substance la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Cette ambition vise les citoyens, tous les citoyens. Faire le pari de la capacité individuelle et de la compétence de chacun comme de la cellule familiale ne relève pas de l'utopie mais simplement de la devise républicaine.

Le schéma de développement social intégrera ainsi au maximum toutes les personnes concernées aux projets individuels et collectifs qui les concernent.

Chiffres clés

SUPERFICIE TOTALE

4 464 km²
(insee)

POPULATION TOTALE

228 567 habitants
(insee - 01/01/2016)

DENSITÉ DE POPULATION

51,2 habitants/km²
(insee)

HABITANTS DE MOINS DE 20 ANS

1 sur 5
(insee 2016)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

470 communes
17 cantons
8 communautés de communes
1 communauté d'agglomérations

HABITANTS DE PLUS DE 60 ANS

1 habitant sur 3
(insee 2016)

Le diagnostic

L'action sociale en chiffres

L'ensemble des dépenses de l'action sociale s'établit à 180,4 M d'€ et représente 64% des dépenses de fonctionnement du budget du Département.

Répartition des principales dépenses	Bénéficiaires	Montant total (CA 2016)
Les 3 allocations individuelles de solidarité	15 000	81,3 M €
APA : allocation personnalisée d'autonomie	8790	43,2 M €
PCH : prestation de compensation du handicap	841	7,6 M €
Insertion	5441 foyers	34 M €
Logement	2675 foyers	1,5 M €
Aide Sociale Hébergement (personnes âgées et en situation de handicap)	1500	40,3 M €
Enfance	Aide sociale enfance et Protection Maternelle et Infantile	25 M €

Plus de 700 agents départementaux travaillent au plus près des haut-pyrénéens dans le domaine des solidarités.

Les retombées

Les premières retombées de ces engagements importants concernent d'abord et avant tout le devenir des personnes elles-mêmes. On peut assurément parler ici d'investissement humain : loin de la qualification comptable de dépenses de fonctionnement, chaque euro engagé pour le soutien de nos concitoyens les plus fragiles et avec l'accompagnement professionnel de nos agents, constitue une véritable dépense d'investissement sur l'avenir et sur la qualité de vie des personnes concernées. Et à travers elles, l'investissement pour un véritable progrès de la société haut-pyréenne.

Sur un plan plus économique, les dépenses sociales du Conseil départemental génèrent 4 100 emplois à temps plein non-délocalisables en Hautes-Pyrénées, dont :

- hébergement des personnes âgées : 2 524
- aides à domicile : 1 202
- accueil familial : 219

Diagnostics croisés de la situation sociale dans le département

De nombreux éléments de diagnostic ont été réalisés au travers des différents documents, schémas ou contrats récents. Nous en citons ici quelques extraits qui éclairent le diagnostic de la situation sociale à laquelle souhaite répondre le Schéma de développement social.

➔ Extraits du diagnostic du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP 2016)

Le diagnostic de l'accessibilité des services sociaux aboutit au constat d'un secteur en mutation. La majorité des services sociaux **sont concentrés dans l'agglomération tarbaise** (CARSAT, CPAM, MSA, centres d'accueil...). Il existe également **des permanences dans le reste du département**, hétérogènes selon les opérateurs et les services qu'ils rendent : Lannemezan, Trie-sur-Baïse, Lourdes, Vic-en-Bigorre, Bagnères-de-Bigorre,...

Comme pour d'autres services, la coopération avec **des territoires limitrophes** est aussi un enjeu important pour les services sociaux du Département, qui peuvent être sollicités par des usagers des départements voisins. Après leur avoir donné un premier niveau d'information, ils orientent si nécessaire ces usagers vers les services du département qui peuvent traiter leur demande ou leur dossier de manière complète.

Les principales évolutions observées ou envisagées chez les opérateurs de services sociaux se rattachent à :

- La promotion de l'accès internet aux services offerts ;
- l'accompagnement à l'utilisation des téléservices ;
- le développement de l'accueil sur rendez-vous ;
- la participation à des points mutualisés de services, notamment des Maisons de Services au Public (MSAP).

Avec le développement de l'offre de services numériques et la réduction des plages horaires pour l'accueil sans rendez-vous, la question se pose de **l'accès aux droits pour les personnes en difficultés**.

Le rôle joué par les Maisons Départementales de Solidarité (MDS) est particulièrement important dans ce contexte en complément des initiatives et réflexions menées par les opérateurs. Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont aussi des relais importants sur le territoire et des lieux ressources de proximité. Autre acteur clef du département, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) permettent notamment aux personnes âgées de disposer d'une aide pour l'accès à leurs droits.

Concernant les services sociaux dédiés aux publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance), les schémas départementaux et données INSEE fournissent des indications sur l'offre existante sur le département et ses limites :

- selon le Schéma départemental gérontologique 2012-2016, le taux d'équipement en places d'hébergement **pour personnes âgées** en Hautes-Pyrénées est inférieur à la moyenne nationale et régionale (3232 places en 2011 pour le département). Ce schéma va être remplacé par le Schéma départemental de l'autonomie, qui est en cours d'élaboration. Des données plus actuelles (INSEE 2012) indiquent un taux d'équipement plus bas, du fait du **vieillessement de la population départementale**. Le taux d'équipement régional a suivi la même tendance à la baisse. Cette baisse apparaît problématique au regard de l'augmentation du nombre de personnes âgées sur le département, qui devrait se poursuivre. Notons en revanche que les organismes **d'aide à domicile** sont présents sur tout le territoire et offrent une palette de services à

domicile aux personnes âgées; c'est le cas en particulier de l'ADMR et de Pyrène Plus qui couvrent chaque canton.

- concernant l'offre en capacité d'accueil **des enfants de moins de 6 ans**, le Schéma départemental de services aux familles (2016-2019) indique que les deux modes de garde permanents agréés (crèche et assistante maternelle) assurent une couverture théorique des besoins classiques à l'équilibre pour les familles actives du département (107,92%), confortée par le recours au congé parental (20%). Néanmoins, il signale des déséquilibres territoriaux qui concernent **le pays des Coteaux et le Val d'Adour**.

Des projets sont à l'étude actuellement sur ces deux territoires, en conformité avec l'objectif public de rééquilibrage territorial.

- Les principaux équipements et services **pour enfants et adultes handicapés** sont situés à proximité de Tarbes, Lourdes, Lannemezan et Maubourguet. La population concernée se situe principalement en milieu urbain, notamment à Tarbes. Le redéploiement de places d'hébergement situées en zone rurale vers Tarbes est d'ailleurs à l'étude, pour répondre aux besoins identifiés dans l'agglomération. Le Schéma Départemental des Personnes en situation de Handicap indique en effet des difficultés à trouver une place d'hébergement pour les personnes adultes handicapées dans les Hautes-Pyrénées, bien que le taux d'équipement soit supérieur à la moyenne nationale. Sur le département, **la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** réalise une évaluation globale de la situation du handicap, propose

un appui dans l'accès à la formation, à l'emploi, à l'orientation vers des établissements et services, et facilite les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

- Enfin, **concernant le public précaire**, une offre d'hébergement d'urgence permet d'accueillir les plus démunis, notamment à Tarbes et Lourdes. Des places complémentaires sont ouvertes en période hivernale. Les dossiers en matière de prévention d'expulsion locative sont gérés dans les sous-préfectures et les questions de droit au logement opposable par la commission DALO de Tarbes. On ne relève pas de déficit majeur sur ces services, suffisamment organisés sur le département.

Le niveau de présence territoriale de certains opérateurs de services sociaux est disparate sur le département. En particulier, les territoires du sud du département, en zone de montagne, sont éloignés de nombreux services sociaux (CAF, CPAM, MSA,...). Sur ces territoires, la saisonnalité des activités et les variations de population sont un frein à l'ouverture à l'année de permanences ou sites pour certains opérateurs de services sociaux, en raison du rapport coût/activité des sites pour les partenaires. Par ailleurs, d'autres territoires du département sont touchés par l'éloignement de certains opérateurs de services sociaux (pointe nord, est,...). Les usagers de ces services sont obligés de se tourner vers les guichets à Tarbes ou, en cas d'empêchement, se tournent vers des services de proximité (souvent les MDS et CCAS, voire des associations caritatives) qui aident les personnes à rentrer en contact avec ces services. Un autre enjeu lié à la saisonnalité touristique concerne les difficultés d'hébergement pour les travailleurs saisonniers, qui ont notamment recours à l'hébergement social.

En matière de services aux personnes âgées, **les bassins gérontologiques de l'agglomération tarbaise et du Haut-Adour** sont les territoires les moins bien équipés du département avec en conséquence un manque de lits pour personnes âgées sur l'axe Tarbes-Bagnères.

Les MDS jouent **un rôle structurant important** dans l'accessibilité des services au public. Ouvertes à tous, elles accueillent **notamment des publics confrontés à des difficultés**. Leurs équipes de professionnels et travailleurs médico-sociaux les informent et conseillent sur une variété de sujets incluant la gestion du budget, le logement, l'insertion, l'éducation, la garde d'enfants, la prévention santé, l'accès aux soins, les formalités administratives.

Dans un contexte de dématérialisation croissante des services, les MDS permettent **une assistance et un contact humain pour les démarches en ligne**. Elles contribuent à répondre à l'enjeu de l'accessibi-

lité socio-culturelle de certains services (vocabulaire administratif, barrière linguistique,...).

Ces MDS disposent **d'accueils permanents** et proposent également **des entretiens sociaux et/ou PMI sur rendez-vous**, dans des points d'accueil ou des centres médico-sociaux, permettant ainsi d'accueillir le public et d'assurer un service de proximité. Selon le Schéma départemental des services aux familles (2016-2019), plus de 27000 entretiens individuels ont été réalisés par les professionnels des Maisons Départementales de la Solidarité. 20% de ces entretiens concernent les questions liées à l'enfance et l'éducation.

Par ailleurs, les travailleurs sociaux des MDS effectuent **des visites à domicile** dans les communes du Département (219 communes concernées en 2014 sur les 472 que compte le Département).

Enfin, depuis 2011, des téléguichets sont installés sur le département des Hautes-Pyrénées, dans le cadre d'un réseau mis en place par le Conseil Régional. Les objectifs de ce réseau sont de simplifier les démarches administratives et permettre le dialogue avec les agents du service public à distance.

Les téléguichets reliés via Internet sont installés d'une part dans les antennes ou agences des organismes fournisseurs de services au public, dans lesquels des agents sont présents et peuvent assurer des rendez-vous à distance, et d'autre part dans des lieux d'accueil mis en place par des collectivités locales, dans lesquels les usagers se déplacent. Les bornes interactives permettent de simuler un entretien présentiel (avec ou sans rendez-vous), en ayant la possibilité d'échanger des documents entre un usager et un service public grâce à un scanner et une imprimante.

Il existe **2 Points Visio Public** implantés sur le département en partenariat avec les Communautés de communes :

- 1 à Trie-sur-Baïse ;
- 1 à Luz-Saint-Sauveur, mis en place en juillet 2011.

Les services accessibles aux usagers via ce dispositif incluent la CAF, la CPAM, la Banque de France, la MSA, Pôle Emploi, la CARSAT, les missions locales et le Conseil départemental d'accès au droit.

Un premier regard sur ce dispositif permet de noter qu'il a connu des dysfonctionnements techniques (perte de connexion du fait de la relocalisation de bornes chez les opérateurs,...) et fait face à des difficultés d'ordre budgétaire. Il constitue néanmoins une initiative accueillie positivement par les opérateurs (MSA,...), avec des sollicitations nombreuses pour certains d'entre eux (Pôle Emploi, CARSAT).

➔ Synthèse du diagnostic SDAASP pour la partie sociale

Les analyses sur les services sociaux conduites au niveau départemental et infra-départemental mettent en évidence plusieurs points forts, notamment l'importance du réseau d'acteurs présents sur le département (MDS, CCAS, CLIC, organismes d'aide à domicile, MDPH,...), la bonne organisation des services d'hébergement d'urgence, la mise en place de téléguichets,...

Elles soulignent par ailleurs :

- l'enjeu de **l'accompagnement des personnes en difficultés** pour permettre leur accès à certains opérateurs de services sociaux, ces publics étant prioritairement concernés par les services sociaux mais aussi les moins en capacité (physique, matérielle, financière, socio-culturelle,...) de s'adapter aux évolutions que connaissent ces services, y compris le développement des téléprocédures.
- des **déficits en termes d'équipements et services pour les publics spécifiques** :
 - personnes âgées (dans les bassins de Tarbes et de Bagnères-de-Bigorre),
 - personnes handicapées (dans l'agglomération tarbaise),
 - petite enfance (pays des Coteaux et Val d'Adour-réflexions en cours sur l'implantation de micro-crèches),
 - travailleurs saisonniers.

Concernant les places d'hébergement pour personnes âgées, l'appel à projet pour l'ouverture d'un EHPAD a été lancé en 2016, et le début des travaux devraient intervenir en 2017, ce qui permettra de créer de nouvelles places d'accueil.

- un **éloignement de certains territoires** (sud du département, pointe nord, est,...) de certains opérateurs de services sociaux.
- la nécessité d'être présent dans **les espaces mutualisés** (participation à des MSAP ou présence dans les locaux de partenaires départementaux ou intercommunaux, sur leur invitation) et de mettre en place une vraie synergie avec l'ensemble des acteurs.
- la **coopération avec les départements limitrophes** pour faciliter l'accès aux services et la prise en compte de la demande / du besoin – notamment pour les personnes résidant dans les intercommunalités regroupant des communes de deux départements.



➔ Extraits du diagnostic du Contrat de Ville du Grand Tarbes (2015)

Tarbes et son agglomération ont longtemps été considérées comme un territoire parmi les villes moyennes de Midi-Pyrénées de par leur caractère industriel reconnu et leur éloignement géographique de Toulouse. Cette situation les a préservées de l'influence métropolitaine de Toulouse.

Depuis quelques années, l'agglomération tarbaise tend à se rapprocher du profil type des villes moyennes. Elle axe son développement économique principalement sur le domaine du tertiaire et des services ; elle s'appuie sur le pôle universitaire qui compte aujourd'hui plus de 5 000 étudiants pour développer la recherche et l'innovation.

Ville de culture ouvrière au passé militaire, Tarbes subit encore les conséquences des mutations industrielles (fermeture d'établissements industriels importants de production comme Hugues Tool, ou le GIAT en 2006). La perte d'attractivité économique liée à la disparition des grands pôles industriels n'est pas compensée par le secteur des PME, malgré son dynamisme. Bien qu'en constante augmentation au niveau de l'aire urbaine (+0,2 % entre 2006 et 2011), la population désaffecte la ville de Tarbes (42 000 habitants) depuis 30 ans (- 8 000 habitants soit une évolution annuelle de -0,7 %) et s'installe à la périphérie entraînant une périurbanisation très marquée.

La population tarbaise vieillit : 28 % des personnes ont plus de 60 ans et la part des +75 ans augmente significativement (13 % de la population tarbaise contre 8,5 % sur le département).

La part des très jeunes (0-14 ans) est en baisse constante tout comme celle des jeunes ménages. Tarbes se positionne parmi les cinq communes françaises appartenant à la même strate démographique ayant un nombre de personnes par ménage aussi faible. Ces éléments témoignent donc d'un vieillissement accéléré de la population, mais aussi d'une sous-représentation des familles avec enfants.

Au niveau des mouvements migratoires, on note que Tarbes est attractive pour les jeunes qui viennent suivre une formation après le bac. Mais elle attire également des personnes seules (notamment les bénéficiaires de minima sociaux) et les familles monoparentales. On observe une augmentation de 15 % du nombre de mono-parents entre 1999 et 2007 : la ville concentre 75% des familles monoparentales du Grand Tarbes (alors que 55 % des familles de ce territoire y habitent).

En outre, comme un grand nombre de villes, la ville est confrontée à une augmentation du chômage. En effet, la population active de la commune est en baisse (65 % en 2011 contre 68 % en 2006).

Le revenu médian est faible (15 900€ pour 17 200€ pour le département). Les personnes isolées (personnes vivant seules et monoparents) sont plus exposées que les autres à la pauvreté : 7 familles monoparentales sur 10 sont en dessous du seuil de bas revenus.

En termes de logements, l'offre ne correspond pas complètement aux besoins d'une partie de la population, tant quantitativement que qualitativement. En effet, 8 ménages sur 10 sont des familles de deux personnes ou moins tandis que les T1 /T2 ne repré-

sentent que 24% du parc locatif.

L'inadéquation entre la taille des ménages tarbais et la taille des logements accentue encore les tensions budgétaires liées au coût du logement. On note une forte augmentation des situations d'impayés de loyer, de charges et surtout des factures d'énergie. » Tarbes concentre 30 % des logements sociaux de l'agglomération tarbaise, soit 6 600 logements répartis principalement sur les trois quartiers prioritaires retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville : Tarbes Nord, Tarbes Ouest, Tarbes Est.

S'y ajoute le quartier « en veille active » des Cèdres/Aureous/Courreous sur la commune d'Aureilhan : avec environ 550 habitants, **les différents indicateurs de précarité amènent à maintenir une veille et à accompagner ce quartier en pleine évolution** :

- Un revenu fiscal de 10 632 € par an, en deçà du seuil de bas revenus ;
- Un taux élevé de familles monoparentales (24 %) ;
- L'indicateur de jeunesse le plus élevé (2.37) après celui de Solazur (3.84) ;
- 47 % de ménages isolés (32 % sur la ville d'Aureilhan) ;
- 26 % de personnes inactives chez les plus de 25 ans, 52 % chez les 16 / 25 ans.

➔ Extraits du diagnostic du Contrat de Ville de Lourdes (2015)

« Bien que son territoire bénéficie d'une renommée internationale générée par le tourisme culturel, l'attractivité résidentielle permanente de la ville de Lourdes décline progressivement et certains quartiers se paupérisent. **Lourdes est la 2^{ème} ville des Hautes-Pyrénées.** La commune ne connaît pas une nette augmentation de sa population contrairement aux villes voisines. Après avoir stagné depuis 1999, sa population augmente en effet légèrement (+0,2 %/an), essentiellement dû au solde migratoire. Lourdes est par ailleurs une ville avec un revenu médian modeste (16 300 €/ unité de consommation) qui reste bien en deçà du niveau départemental (18 400 €) ou régional (19 300€). C'est également **la porte d'entrée des vallées des Gaves** permettant d'accéder par la rocade de Lourdes au plus important ensemble touristique du massif pyrénéen (Cirque de Gavarnie, Cauterets/Pont d'Espagne, Col du Tourmalet/Pic du midi de Bigorre, Parc National des Pyrénées, six stations de ski) qui totalise près de 6 millions de nuitées annuelles.

Autre caractéristique forte, **sa spécificité culturelle** a façonné son développement spatial, économique et social. L'hôtellerie, la restauration et le commerce d'objets de piété sont un secteur économique important de la ville. 3500 saisonniers y travaillent, dont environ 80 % résident à l'année sur Lourdes. La ville de Lourdes compte le 2^{ème} parc hôtelier de France. En 2013, la ville a reçu 643 000 pèlerins qui ont généré 2 159 000 nuitées dans les hôtels de la ville. 650 000 nuitées ont toutefois été perdues entre 2009 et 2014. Le secteur du tourisme est un employeur important mais la majorité des emplois reste peu qualifiée, ce qui se traduit par une surreprésentation des employés et ouvriers (32%) par rapport aux références régionales. L'activité saisonnière s'étale au maximum sur une période de sept mois : depuis quelques années, se développent des contrats de travail à durée déterminée morcelés et renouvelés pour des courtes durées par les mêmes employeurs. L'environnement économique du département ne permet pas d'être dans une pluri-activités pour un aussi grand nombre de travailleurs saisonniers. Conséquence de cette spécificité, la ville attire des personnes en grande précarité, des personnes fragiles psychologiquement et d'autres en recherche d'emploi. Ce contexte impacte financièrement et socialement la commune, qui se trouve confrontée à des problématiques lourdes et complexes, en matière de santé, de pathologies mentales, d'errance ou encore de précarité (même pour certains travailleurs).

Sa population vieillit. Les plus de 60 ans sont sur-représentés par rapport aux références régionales et la proportion des plus de 75 ans augmente fortement (+ 30 % en 10 ans), alors que les moins de 29 ans restent en deçà des indicateurs régionaux et diminuent (-12% en 10 ans). Les ménages d'une personne représentent 42 % des ménages (3 013) en 2006 contre seulement 35 % (2 332) en 1999. Cette **augmentation du nombre de personnes seules** correspond au vieillissement de la population locale et à l'arrivée de personnes âgées seules venant s'installer du fait de l'attractivité culturelle de la ville. La taille moyenne des ménages est passée de 2,2 en 1999 à 2 en 2009. Ceci témoigne là encore

d'un vieillissement accéléré de la population. On note également une augmentation du nombre de familles monoparentales, composées souvent de femmes au foyer qui n'arrivent pas à travailler faute d'une formation suffisante. Lourdes dispose de **8 800 logements en 2009** (dont 3600 en location) alors que la commune en comptait 7700 en 1999, soit une augmentation annuelle de 1,4 % pour un besoin réel annuel de 0,9 %. Ainsi, depuis 1990, **la vacance de logements ne cesse d'augmenter** (+ 45 % entre 1990 et 2009). Ils représentent 12,2 % du parc total de logements en 2009 contre 10,1 % pour le département. Comme les cinq principales villes du département, ces logements vacants sont plus particulièrement localisés dans le centre-ville. Ils peuvent cependant occasionnellement être occupés par des travailleurs saisonniers, l'offre traditionnelle pour cette catégorie de population étant devenue rare et vétuste (depuis 2012, 24 logements ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité).

La typologie de l'offre de logements sur Lourdes est inadaptée à la demande : 42 % des ménages lourdaïses sont des ménages d'une personne et les logements d'une ou deux pièces ne représentent que 19 % de l'offre. Ainsi, malgré la stabilisation de la population, la combinaison de la pression foncière exercée par le tourisme et du desserrement des ménages rend le marché immobilier de la commune relativement «tendu». Cependant, il est important, malgré cette typologie de ménages, **de ne pas tendre vers une offre constituée uniquement de petits logements, mais de conserver de la diversité.** »



➔ Extraits du diagnostic du Contrat Régional Unique Coteaux/Nestes

Si la densité démographique est très faible (25 hab/km²), au regard des moyennes départementales et régionales, sa population connaît une légère croissance, notamment grâce au solde migratoire qui traduit une certaine attractivité du territoire. Elle est hétérogène avec un territoire globalement rural. Moins de 17 % de la population vit dans des zones à dominante urbaine. Elle est plus importante sur 4 zones : au nord-est avec une influence de l'agglomération tarbaise, autour de l'agglomération de Lannemezan, de la zone urbaine d'Arreau-Saint-Lary et de Lourdes-Barousse. Ces 4 zones concentrent une part importante des emplois et des services.

Comme dans de nombreux secteurs, entre 1990 et 2012, le poids des classes d'âges inférieurs à 40 ans a globalement diminué sur l'ensemble du territoire alors que celui des personnes âgées d'au moins 40 ans a nettement progressé. Ainsi, son indice de vieillissement croît ces dernières années. De plus, le nombre d'inactifs a augmenté entre 1990 et 2012. En particulier, le nombre de retraités s'est accru de presque 4300 personnes. Le territoire compte près de 15500 retraités en 2012, soit 31% de sa population contre 24% en 1990.

➔ Extraits du diagnostic du Contrat Régional Unique Plaines et Vallées de Bigorre

C'est un territoire attractif enregistrant une augmentation de sa population de 4 % entre 1999 et 2011, notamment grâce à l'arrivée de nouveaux ménages. Toutefois, cette attractivité est à nuancer selon les communes, certaines d'entre elles ont en effet enregistré une baisse de leur population sur la même période. En effet, sur le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves la population a diminué pour revenir à son niveau de 1999 avec des situations contrastées ; ce sont en effet les noyaux urbains qui perdent de la population (Lourdes, Argelès-Gazost, Luz-Saint-Sauveur notamment). Seule la partie nord du territoire affiche globalement un solde démographique positif.

L'évolution démographique disparate du territoire (gain de population pour la zone de plaine et de coteaux située entre les agglomérations de Tarbes et Lourdes; vieillissement de la population) entraîne une évolution rapide des besoins et une nécessité d'adapter l'offre notamment dans les domaines suivants : services à la personne (petite enfance, personnes âgées etc.) ; santé rurale ; sports, loisirs, culture; transports.

➔ Extraits du diagnostic du Contrat Régional Unique Plaines et Vallées de Bigorre

Le territoire est structuré en réseau de petites villes (Vic-en-Bigorre, Maubourguet, Rabastens) réparties harmonieusement, contribuant à donner à l'espace rural son armature de proximité.

Les bourgs-centres garantissent des liens infra-territoriaux qui renforcent la cohésion de ce territoire en captant les populations des cantons gersois et béarnais tout en maintenant l'accessibilité aux services et équipements, pour lesquels les collectivités locales ont réalisé des efforts importants au cours des dernières années. Dans un contexte où l'influence des agglomérations voisines (Tarbes, Pau) s'exerce chaque jour davantage, un maillage territorial équilibré autour des bourgs-centres reste affirmé et primordial.

Sur le plan de **l'offre de santé**, et à l'instar de nombreuses zones rurales, le Pays du Val d'Adour est marqué par une offre de premier recours globalement faible et une démographie médicale préoccupante à court terme sur certaines zones. Si le programme LEADER précède à permis de soutenir la création de maisons pluri-professionnelles de santé (MSP de Lembeye, MSP de Marciac) lesquelles offrent un cadre d'exercice attractif pour les candidats à l'installation, il n'en demeure pas moins que la question de l'offre médicale reste un défi pour l'avenir afin que l'accès aux soins soit possible pour tous.



Les priorités

Le travail participatif d'élaboration du Schéma de développement social a permis d'identifier progressivement cinq axes prioritaires d'intervention pour garantir aux publics des solidarités la meilleure intégration possible à leur environnement et leur permettre de réussir la progression de leur parcours individuel d'intégration et d'amélioration de leur situation.

Chacun de ces axes a vocation à se décliner, au travers des conventions évoquées en fin de document, en un certain nombre d'actions concrètes et en un plan de travail pluriannuel garantissant leur réalisation progressive à moyen terme. Les partenaires identifiés seront alors mobilisés pour s'y associer.

Ces cinq axes ont été délibérés par l'Assemblée Départementale dès juin 2016 et ont constitué le socle de la concertation avec les partenaires et les territoires.

Il s'agit de :

- Mobilité / Transports / Proximité
- Jeunesse / Éducation
- Emploi / Développement / Economie Sociale et Solidaire
- Numérique
- Citoyenneté / Gouvernance.

Chacun de ces cinq axes fait l'objet ci-après de plusieurs développements :

- **Une intention politique et stratégique** apte à interpeller tous les acteurs concernés par le domaine, afin qu'ils portent, chacun dans sa fonction et dans son rôle, une attention particulière aux publics les plus fragiles dans la conception et le fonctionnement de ses propres politiques publiques, projets associatifs ou projets privés.
- **Une série d'actions développées et classées par politiques publiques départementales.** En effet, le Département souhaite montrer lui-même la voie, au travers de ses politiques publiques et de ses compétences légales, de l'intégration des objectifs de solidarité à ses autres politiques publiques.
- **Une série de premières actions prioritaires déclinant chacun des 5 axes thématiques,** et s'adressant à l'ensemble des partenaires du développement social derrière le chef de file qu'est le Département, constitueront la première phase de déclinaison opérationnelle du Schéma à l'échelle de tout le département.
- **Une série de premières actions prioritaires par territoires,** issues de la concertation avec chacun des 4 grands territoires qui composent le département. Ces actions s'adressent à l'ensemble des partenaires (internes et externes) du territoire concerné, et constitueront la première phase de déclinaison opérationnelle du Schéma à l'échelle de chaque territoire.



➔ L'intention politique et stratégique pour chacun des cinq axes

Axe 1 : La Mobilité, les Transports et la Proximité

Les personnes qui vivent des difficultés spécifiques (personnes âgées, handicapées, enfance en danger, personnes éloignées de l'emploi, personnes à la recherche d'un logement ou en difficulté d'habitat, personnes fragilisées dans leur vie quotidienne), doivent pouvoir se déplacer facilement d'un point à un autre de notre département et/ou trouver à proximité les services dont ils ont besoin. Le Schéma vise à faciliter pour tous ce rapprochement des services et des personnes qui en ont besoin tout en permettant une adaptabilité continue.

Axe 2 : La Jeunesse et l'Éducation

Nous travaillons également pour l'avenir des haut-pyrénéens. Notre Schéma départemental devra s'efforcer d'intervenir dans toute la chaîne de l'éducation et quel que soit l'âge des personnes concernées pour leur apporter les éléments d'information, de connaissance et de formation nécessaires à leur redonner l'aptitude indispensable à une bonne inclusion sociale. Dans le même temps, notre société haut-pyrénéenne devra se rendre accessible à ces mêmes publics par la sensibilisation, voire la formation de tous ceux qui sont chargés d'accueillir et accompagner ces personnes afin de leur garantir cette inclusion. La jeunesse constituera une priorité spécifique de cet axe.

Axe 3 : L'Emploi, le Développement et l'Économie Sociale et Solidaire

L'inclusion sociale ne peut être dissociée d'une activité économique qui fasse la place la plus forte possible à ceux qui en sont éloignés. Cela concerne évidemment les personnes éloignées de l'emploi. De manière plus générale et plus exigeante aussi, c'est toute l'économie de notre département qui doit se mettre au service des plus en difficultés : les personnes âgées au travers de la Silver Économie, les personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à l'emploi et à des services accessibles, etc... l'économie sociale et solidaire restera un vecteur important de cet axe et les discussions avec notre nouvelle région devront contribuer à lui faire la place qu'elle mérite.

Axe 4 : Le Numérique

Nul ne pourra demain prendre sa véritable place dans la société s'il ne dispose pas d'un accès physique et d'usage au numérique. Le Département a engagé un programme important de structuration du réseau et souhaite s'inscrire dans l'ambition gouvernementale du très haut débit pour le plus grand nombre. Au-delà du réseau, ce sont les usages qu'il faudra également développer en veillant à ce qu'ils soient accessibles et abordables pour tous les publics en difficultés.

Axe 5 : La Citoyenneté et la Gouvernance

Notre conception de la solidarité s'appuie sur un grand respect de chacune des personnes concernées. Nous considérons que chaque personne doit être maître de son propre destin et de son propre parcours, quelles que soient ses difficultés. Cela nécessite donc de l'accompagner, dans une approche la plus digne et la plus partagée possible, en s'appuyant sur ses propres capacités et réussites pour dépasser ses propres difficultés ou handicaps. C'est la société toute entière qui est appelée à devenir solidaire par la démultiplication ou la réactivation des solidarités de proximité, et la mobilisation de tous les acteurs dans cet objectif général de solidarité.



Les actions

Après avoir fixé les objectifs et les axes d'action du Schéma départemental en partant des analyses croisées entre élus, services et partenaires, une approche totalement pragmatique et opérationnelle a été appliquée afin d'aboutir à un premier plan d'actions à mettre en œuvre dans chaque politique publique départementale.

La traduction par politique publique départementale

Le Conseil départemental a dans un premier temps voulu montrer la manière dont il souhaite appliquer à ses propres politiques publiques les objectifs de fond de ce schéma : intégrer concrètement les objectifs de solidarité à toutes les politiques publiques. C'est ce que traduit la partie « quelle traduction par thématiques départementales ». Ces actions ne sont pas exhaustives mais sont autant de pistes très concrètes de manifestation d'une solidarité durable et inscrites dans les objectifs de développement tout autant que de fonctionnement interne de la collectivité départementale.



Solidarités Territoriales

- Développer les actions pour favoriser la mobilité des personnes en insertion (covoiturage, mutualisation de véhicules, dons de véhicules à des associations pour de la location à des publics en insertion, développement des modes de déplacements doux) ;
- Développer les systèmes collaboratifs de mobilité dans une logique de solidarité ;
- Coordonner, faire connaître et articuler toutes les politiques publiques concernant la Petite Enfance ;
- Pour la restauration dans les collèges, prioriser le recours aux actions d'insertion, notamment avec les SIAE (ex : légumerie), et en faire un sujet éducatif ;
- Valoriser et utiliser les réseaux sociaux pour développer les solidarités ;
- Développer une politique d'insertion interne (parrainage) et externe (appui entreprises, départs en retraite et insertion des bénéficiaires du RSA) ciblée sur les jeunes et les publics en difficultés en se concentrant sur les capacités des personnes plutôt que seulement sur leurs compétences ;
- Promouvoir et mutualiser le télétravail/télécentres accessibles à tous les publics ;
- Développer l'offre d'habitat pour les saisonniers ;
- Développer l'offre et l'emploi touristiques à destination des publics en difficultés et notamment ceux du département ;
- Développer les structures coopératives afin de faire émerger les initiatives locales (jardins partagés, épiceries sociales, Repair café) ;
- Réduire la précarité énergétique (thermographie et bâti énergivore) ;
- Favoriser les usages numériques à destination des publics ;
- Pallier les risques d'exclusion des publics les plus éloignés du numérique ;
- Développer les démarches citoyennes de parrainage et de bénévolat ;
- Proposer un bouquet d'accès aux services, à la culture, aux loisirs pour les publics cibles (cartes jeunes, cartes pour les publics fragiles...) ;
- Favoriser l'intergénérationnel ;
- Développer la médiation auprès des publics pour favoriser l'accès à la culture et aux activités sportives ;



Infrastructures - Mobilités

- Rendre accessible à tous l'offre de transports afin de soutenir les citoyens dans leur mobilité individuelle ;
- Intégrer les besoins des territoires et des publics dans le futur schéma Régional de transport ;
- Favoriser la mobilité individuelle au travers de multiples actions (garage solidaire, ventes véhicules du Département, mutualisation) ;
- Développer les systèmes collaboratifs dans une logique de solidarité ;
- Favoriser l'intermodalité (covoiturage) et le développement des modes doux (pistes cyclables...) ;
- Créer des services itinérants pour se rapprocher des publics ;
- Améliorer l'accessibilité des services aux publics peu mobiles (aller vers eux, accès facilité aux services...) ;
- Concrétiser les réflexions en cours concernant le travail à distance dans la mise en place d'espaces dédiés aux TIC dans les différents locaux accessibles au public (locaux publics ou privés) ;
- Rechercher toutes formes de parrainage de jeunes en difficultés par des seniors ou adultes référents : conduite accompagnée, conduite supervisée....
- Optimiser l'utilisation des locaux publics ou privés à destination des associations, des projets locaux ;
- Développer l'offre de stage, qualifier les publics en insertion et les jeunes dans les métiers de la route et du BTP (Schéma régional de la formation et de l'emploi) ;
- Détecter, développer et animer une structure de type «Formation TIC» (Techniques d'Information et de Communication) permettant à certains bénéficiaires du RSA de «former les autres» ;
- Développer la clause sociale dans les marchés ;
- Développer les Brigades vertes (routes) et blanches (bâtiment) ;
- S'appuyer sur le plan FTHD (France Très Haut Débit) pour faire une place spécifique aux bénéficiaires du RSA (formation, emploi) ;
- Mettre à disposition de tous les employeurs les outils d'accompagnement pour une insertion durable ;
- Développer l'offre de formation des publics les plus éloignés de l'emploi (Schéma Régional Emploi Formation) ;
- Déterminer et faciliter la connexion en THD des bâtiments à vocation sociale ;
- Attacher de l'importance à la mise en place de services «adaptés» aux publics (personnes âgées, personnes handicapées...) ;
- Se positionner aux endroits de la « Toile » où se trouvent les publics ;
- Etudier, analyser, rechercher des expériences extérieures de l'offre de services internet pour se rapprocher et mieux communiquer avec les citoyens ;
- Redéfinir le maillage territorial des services publics pour faciliter l'accès aux publics en optimisant les locaux ;
- Inciter nos partenaires à la mutualisation des locaux et moyens ;



➔ Education-Culture-jeunesse-Sport et vie associative

- Faciliter l'accès à la culture, à la lecture, au patrimoine et aux sports en développant des modes de transports collaboratifs et des moyens d'accompagnement (médiation) adaptés aux publics en difficulté (en raison de leur âge, de leur condition économique, géographique, socio-culturelle...).
- Structurer une politique jeunesse transversale départementale et partenariale et notamment :
 - structurer et organiser une politique de sport ouverte à tous, dans un objectif de sport et santé et fédérer les initiatives locales.
 - Soutenir les actions intergénérationnelles liées au sport, à la culture, au patrimoine, à l'éducation en mobilisant notamment le Conseil Départemental des Jeunes.
 - Soutenir et accompagner les Chantiers Jeunesse en lien avec les Collectivités Territoriales
- Mieux faire connaître le milieu du travail aux jeunes (liens avec le CIO, les CDI...) et définir une politique d'accueil des stagiaires dans notre collectivité afin de soutenir et développer une politique de formation et d'insertion professionnelle des jeunes.
- Développer une offre de culture numérique et les outils virtuels en lien avec nos politiques publiques culture, sport, patrimoine, jeunesse
- Développer la lecture publique pour tous :
 - Des lieux de lecture publique de proximité à développer pour être accessibles à tous
 - Développer les TIC et les formes de lecture numérique
- Faciliter l'accès à la culture dans les structures du Département
- Développer le soutien à la parentalité sur la culture avec d'autres partenaires
- Développer des actions de sensibilisation à la citoyenneté dans les collèges

➔ Ressources

- Mettre en place un plan de déplacement de l'Administration en commun avec nos partenaires pour développer également l'offre à destination de nos publics
- Développer notre politique d'accueil des stagiaires et l'emploi des jeunes
- Optimiser la mobilisation de la ressource et sa redistribution (favoriser l'émergence de projets à notion sociale par la redistribution des économies générées)
- Mettre en place une politique de formation interne permettant l'inclusion sociale
- Poursuivre et accentuer l'intégration des travailleurs handicapés
- Mobiliser les partenaires financiers et les bailleurs sur des objectifs communs par rapport aux priorités sociales (garanties d'emprunt)
- Faire du télétravail une modalité d'exercice des missions de l'Administration en mutualisant avec les partenaires publics et privés pour faciliter une meilleure intégration professionnelle (en particulier des travailleurs handicapés et des parents isolés)
- Développer la gestion de la relation citoyenne (e-administration) et concevoir les outils numériques avec les usagers
- Communiquer, accompagner et animer la mise en place des actions engagées (finances, RH, moyens généraux)

➔ La traduction par axes thématiques

Toutes ces pistes ont ensuite été priorisées pour retenir les plus significatives, les plus prioritaires, les plus réalisables, et les classer selon les 5 axes du schéma.

Axe 1 Mobilité Transports Proximité	Développer les systèmes collaboratifs de mobilité et les équipements nécessaires (vélib, autolib, covoiturage, ...)
	Assurer un accueil de proximité : regrouper en une seule entité (ex : maison de service au public) les routes, le social et les services décentralisés
	Mieux faire connaître l'offre de service de tous les transports, en ciblant les différentes catégories d'usagers
	Diffusion d'informations sportives et culturelles (facebook, site internet du CD) dans les salles d'attente des MDS par des écrans d'information
	Mise en place de chantiers d'insertion pour construire des pistes cyclables
	Améliorer l'accès aux équipements médico-sociaux dont la DSD : routes/parkings
	Faire émerger un projet de garage solidaire permettant l'emploi de BRSA et la réponse à des besoins non satisfaits (petit entretien, lavage...) sur des lieux spécifiques (aires de covoiturage par ex)
	Développement de lieux d'accueil itinérants (bus social, bus PMI, ...)
	Mise à disposition d'équipements publics (salles communales, gymnases, salles des collèges) pour les associations, les jeunes, la population (bâtiments vides les week-ends)
Axe 2 Jeunesse Education	Recenser, amplifier et faire connaître la spécificité des Hautes-Pyrénées en matière d'accessibilité
	Sensibiliser les publics à la lecture chez les plus jeunes : 1 ^{ères} pages
	Développer les chantiers jeunesse : associer les jeunes aux travaux d'entretien et de réhabilitation du patrimoine
	Faciliter la découverte du sport par les jeunes : carte « test » sport pour découvrir plusieurs activités avant de prendre une licence.
	Intensifier et élargir l'action du Conseil Départemental des Jeunes. Au-delà du moment de l'élection et de ceux qui sont présents au CDJ, renforcer la visibilité et le positionnement du CDJ par le développement d'actions dans leurs collèges, leurs territoires, en impliquant les parents, les acteurs locaux ...Impliquer les jeunes du CDJ dans cette réflexion
	Tarification adaptée dans les cantines
Axe 3 Emploi Développement ESS	Savoir et faire-savoir : parvenir à améliorer la connaissance par chacun de nous des actions de développement social local menées dans les services
	Constituer un réseau professionnel petite enfance accessible aux publics en situation fragile (volet emploi et volet prestation de service)
	Développer l'accueil familial pour les personnes âgées
	Développer des systèmes d'échanges locaux solidaires y compris sur la monnaie locale
	Insérer des publics fragiles en développant un projet départemental de restauration collective tout en valorisation les produits locaux
	Favoriser les structures coopératives d'initiatives locales (jardins solidaires- repairs café) en mixant les acteurs et publics
	Promouvoir les chantiers d'insertion pour les chantiers du Département et encourager la clause sociale dans tous les marchés
	Faciliter l'intégration des publics dans les services du Département, en développant notamment le parrainage, le tutorat et l'accueil des stagiaires
	Développer l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre des recrutements
	Construire avec le monde de l'entreprise, un dispositif de mise en relation de l'offre et de la demande tant pour les emplois saisonniers, que pour les départs à la retraite, les emplois permanents et les nouveaux emplois avec une visée d'insertion prioritaire des publics les plus fragiles
	Structurer un centre de formation local partenarial pour les publics les plus fragiles en valorisant les habiletés plutôt que les compétences professionnelles



Axe 4 Numérique	Développer l'e-administration pour toutes les procédures du Département avec suivi sécurisé
	Aménager les accueils de points informatiques pour faciliter l'accès aux droits
	Mobiliser le Plan France Très Haut Débit : orienter les Bénéficiaire du RSA vers les métiers du numérique
	Wifi gratuit dans tous les services publics
	Diffusion d'informations sportives et culturelles (Facebook, site internet du CD) dans les salles d'attente par des écrans d'information
	Avoir des personnes qui accompagnent vers l'utilisation des outils informatiques
	Initier la formation de BRSA ou services civiques afin d'en faire de possibles assistants à la vulgarisation des usages numériques dans le département
	Développer les services et usages numériques dans les Ehpad du département
	Plan stratégique des bâtiments à raccorder en priorité
	Former les personnes âgées et les personnes handicapées aux outils informatiques
	Organiser des visites à domicile avec des outils connectés
	Régime d'aide à l'investissement de matériel informatique des familles d'accueil. Récupération des ordinateurs de réforme et maintenance
Axe 5 Citoyenneté Gouvernance	Contractualiser avec les collectivités locales un partenariat général autour des objectifs de développement social sur l'accueil et le traitement de la demande sociale, le partage de l'information, la mutualisation
	Valoriser les personnes âgées, leurs savoir-faire, leur expérience (tutorat dans le cadre de la politique de la ville...)
	Faire un Etat des lieux des actions déjà réalisées pour les capitaliser, les valoriser, et favoriser leur développement (outil BIOM)
	Conditionnalité des aides et des garanties d'emprunts (bailleurs sociaux- Associations...)
	Poursuivre la formation des Elus au développement social
	Utiliser les marchés réservés (insertion-handicap)
	Faire du sport un outil de valorisation des potentialités des publics fragiles
	Mettre en œuvre des actions pour valoriser et promouvoir les valeurs républicaines et citoyennes auprès des collégiens et des lycéens
	Créer des liens et des actions entre les collèges et les EHPAD sur les cantons
	Ouvrir nos abbayes et leurs programmations aux PA/PH/ASE...



➔ La traduction sur les territoires

Lors de la concertation territoriale, rassemblant plusieurs centaines d'acteurs locaux, habitants, professionnels, élus, l'ensemble des propositions d'actions identifiées par les acteurs internes du Conseil départemental (élus et services) ont été soumis aux participants afin qu'ils déterminent les actions les plus adaptées aux réalités et besoins de leur territoire. Ces actions retenues (et par la même occasion celles qui ont été moins plébiscitées) sont présentées ci-dessous par territoire.

Toutes les autres actions non-retenues continuent de constituer un « réservoir » qui pourra être développé à court et moyen terme sur chacun des territoires.

ACTIONS RETENUES			ACTIONS majoritairement non retenues
AXE 1	BAGNERES DE BIJORRE	1/ Développement de lieux d'accueil itinérants 2/ Mieux adapter et faire connaître l'offre de tous les services en ciblant les différentes catégories d'usagers	1/ Diffusion d'informations sportives et culturelles dans la salle d'attente des MDS par des écrans
	LA BARTHE DE NESTE	1/ Développer les systèmes collaboratifs de mobilité et les équipements nécessaires (vélib, autolib, autopartage...) 2/ Chauffeur qualifié à la demande	
	BENAC	1/ Mieux adapter et mieux faire connaître l'offre de tous les services en ciblant les différentes catégories d'usagers 2/ Recenser, développer et faire connaître la spécificité des Hautes-Pyrénées en matière d'accessibilité	
	RABASTENS DE BIJORRE	1/ Développer les systèmes collaboratifs de mobilité et les équipements nécessaires (vélib, autolib, autopartage...)	
	ACTIONS RETENUES		ACTIONS majoritairement non retenues
AXE 2	BAGNERES DE BIJORRE	Développer les chantiers jeunesse	
	LA BARTHE DE NESTE	Développer les chantiers jeunesse	
	BENAC	Faciliter la découverte du sport par les jeunes : carte «test» sport pour découvrir plusieurs activités avant de prendre une licence	1/ savoir-faire et faire savoir: parvenir à améliorer la connaissance par chacun des actions DSL menées par les services 2/ Sensibiliser les publics à la lecture chez les plus jeunes : 1 ^{ères} pages
	RABASTENS DE BIJORRE	Développer les chantiers jeunesse	Intensifier et orienter les actions du CDJ sur le social



ACTIONS RETENUES			ACTIONS majoritairement non retenues
AXE 3	BAGNERES DE BIÇORRE	Construire avec le monde de l'entreprise un dispositif de mise en relation de l'offre et de la demande, tant pour les emplois saisonniers que pour les départs en retraite, les emplois permanents et les nouveaux emplois avec une visée d'insertion prioritaire des publics les plus fragiles	
	LA BARTHE DE NESTE	Construire avec le monde de l'entreprise un dispositif de mise en relation de l'offre et de la demande, tant pour les emplois saisonniers que pour les départs en retraite, les emplois permanents et les nouveaux emplois avec une visée d'insertion prioritaire des publics les plus fragiles	
	BENAC	Coordonner et développer les initiatives locales portées par des structures coopératives pour créer de l'activité et valoriser les talents	
	RABASTENS DE BIÇORRE	Structurer un centre de formation local	
	ACTIONS RETENUES		ACTIONS majoritairement non retenues
AXE 4	BAGNERES DE BIÇORRE	Développer l'e-administration pour toutes les procédures du Département avec suivi sécurisé	1/ Diffusion d'informations sportives et culturelles dans les salles d'attente des MDS par des écrans
	LA BARTHE DE NESTE	1/ Aménager les accueils de points informatiques pour faciliter l'accès aux droits 2/ Avoir des personnes qui accompagnent vers l'utilisation des outils informatiques	1/ Diffusion d'informations sportives et culturelles dans les salles d'attente des MDS par des écrans 2/ Plan stratégique des bâtiments à raccorder
	BENAC	Mobiliser le Plan France Très Haut Débit : orienter les BRSA vers les métiers du numérique	1/ Diffusion d'informations sportives et culturelles dans les salles d'attente des MDS par des écrans



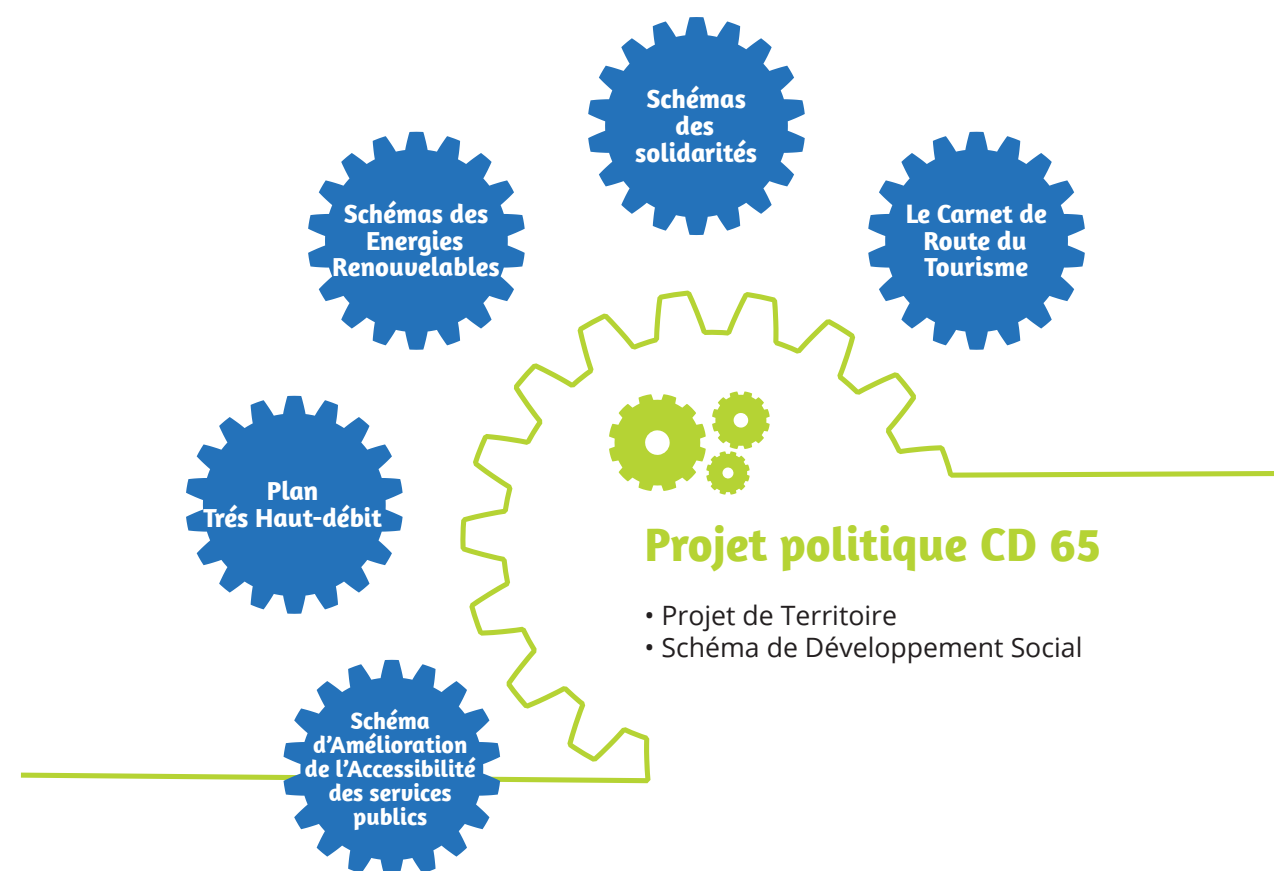
ACTIONS RETENUES			ACTIONS majoritairement non retenues
AXE 5	BAGNERES DE BIÇORRE	Mettre en œuvre des actions pour valoriser et promouvoir les valeurs républicaines et citoyennes auprès des collégiens	
	LA BARTHE DE NESTE	Contractualiser un partenariat général avec les Collectivités locales sur les objectifs de développement social, sur l'accueil et le traitement de la demande sociale, le partage de l'information, la mutualisation, un réseau équilibré de lieux d'accueil social	
	BENAC	1/ Contractualiser un partenariat général avec les Collectivités locales sur les objectifs de développement social, sur l'accueil et le traitement de la demande sociale, le partage de l'information, la mutualisation, un réseau équilibré de lieux d'accueil social 2/ Faire un état des lieux des actions déjà réalisés pour les capitaliser, les valoriser et favoriser leur développement (BIOM)	
	RABASTENS DE BIÇORRE	1/ Faire du sport un outil de valorisation 2/ Mettre en œuvre des actions pour valoriser et promouvoir les valeurs républicaines et citoyennes auprès des collégiens	

La mise en oeuvre

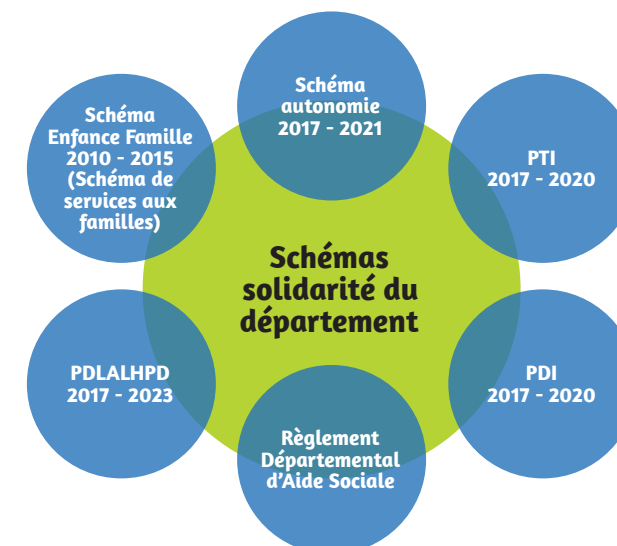
➔ L'articulation avec les autres chantiers

Le Schéma de développement social a vocation à interagir, à interroger chacun des autres Schémas sur leur prise en compte potentielle des objectifs de solidarités. Il ne constitue donc ni un Schéma à part des autres, ni un Schéma « englobant » tous les autres. Le croisement avec ces différents autres Schémas doit d'abord s'opérer en priorité pour ceux qui sont directement pilotés par le Conseil Départemental, dans le cadre de ses compétences ou dans le cadre de ses orientations politiques.

Le graphique ci-dessous illustre les plus importants d'entre eux, qui forment ensemble le projet départemental de développement des Hautes Pyrénées.



Le Département mène par ailleurs un certain nombre d'autres chantiers dans le domaine des solidarités dans lesquels le Schéma de Développement Social s'articule dans une approche plus par thématique ou par public.



La direction de la solidarité départementale est également engagée sur plusieurs chantiers internes qui viendront contribuer dans les mois et les années qui viennent à la stratégie globale de développement social. Il s'agit notamment des groupes suivants :

- **Accueil** : en lien avec le Projet D'Administration et le projet HaPy Contact, cette action vise à optimiser l'accueil des publics tant au niveau physique que téléphonique ou numérique et sur tous les points du territoire pour simplifier le parcours de l'usager. L'objectif est d'ancrer ce premier accueil comme maillon d'une chaîne de professionnels dont chacun connaît son périmètre d'intervention et la coordination nécessaire avec les autres institutions à l'image du guichet intégré prôné par les MAIA.
- **Outils de pilotage** : ce groupe doit permettre de disposer d'outils de pilotage fiables en définissant des indicateurs d'activité sur le volet opérationnel et stratégique. Il doit organiser la construction et l'analyse de requêtes adaptables et partageables à l'échelon du territoire de travail des projets.
- **Les métiers, les moyens et les pratiques** : dans le cadre de la stratégie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la collectivité et en fonction des orientations poursuivies, il s'agit d'anticiper, d'adapter l'évolution des postes de travail en proposant la formation et les métiers idoines et de déterminer les besoins relatifs à chaque territoire. Il s'agit également d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et de repérer les nouveaux besoins (exemple : coordinateur social dans les EPCI).
- **Culture commune** : Une pratique de développement local n'est pas innée. Ce groupe doit s'attacher à faciliter la compréhension des objectifs du Schéma, à favoriser la coordination des acteurs et à articuler les divers schémas et actions. Il doit faire en sorte que la démarche du Schéma soit connue et comprise de chacun des acteurs afin qu'elle fasse sens dans le travail quotidien pour faire émerger la conscience de l'enjeu « territoire » et « développement du territoire » au profit de l'action sociale.
- **Territorialisation** : l'objectif de ce travail est de définir les territoires pertinents pour développer des projets de territoires cohérents. Il doit permettre de définir les modalités d'organisations pour partager les diagnostics et la connaissance des territoires afin de proposer des modalités de partenariat et d'organisation pour répondre aux logiques de développement local.

Par ailleurs, plusieurs démarches conjointes sont engagées avec les partenaires historiques des solidarités : Etat, CAF, MSA, Pôle Emploi, CPAM, etc...

L'une d'entre elles est particulièrement emblématique de la nécessité d'une articulation générale entre partenaires. Elle résulte des orientations du Plan Pauvreté. Il s'agit de la démarche AGILLE (« Agir pour améliorer la Gouvernance et l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion ») qui vise notamment à :

- faciliter les coordinations entre professionnels, pour une prise en charge plus fluide et globale des personnes : la démarche des parcours est appelée à se développer, également, dans l'action sociale. Alors que le principe se concrétise déjà pour les « personnes âgées en risque de perte d'autonomie » (Paerpa), et qu'il doit encore progresser avec la loi de santé, plusieurs départements s'essaient à le traduire, cette fois, auprès des démunis ;
- apporter des assouplissements aux procédures multiples d'intervention sociale. Actuellement en effet, « une même personne peut être suivie par six institutions différentes qui ne communiquent pas entre elles », comme l'a rappelé la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Il est vrai que certaines réglementations nationales peuvent « empêcher les coopérations » entre les institutions de l'action sociale. Par cette démarche expérimentale, « si sur un même territoire tous les acteurs s'entendent » pour une coordination, « alors l'Etat veut bien étudier tous les assouplissements de normes demandés » ;
- concrètement, « il s'agit d'encourager les coordinations, simultanément, à deux niveaux ». « D'une part, de nouvelles méthodes de coopération entre les travailleurs sociaux, et d'autre part, des modalités de coordination stratégique entre les institutions » – de l'Etat aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) en passant par le Département, les Caisses d'Allocations Familiales et les caisses d'assurance maladie.

Au-delà de l'expérimentation AGILLE, c'est donc avec tout un ensemble d'interventions que notre Schéma de développement social a vocation à s'articuler afin d'éviter les doublons, mais surtout afin de charger ces différentes démarches d'intégrer nos objectifs départementaux de développement social en notre qualité de chef de file.

Enfin, forts de la concertation avec les territoires, nous nous efforcerons de faire concorder au mieux les objectifs du Schéma de développement social avec chacun des projets de territoires portés par les intercommunalités ainsi que par les 5 Pôles d'équilibre Territorial Ruraux (PETR) et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

➔ Les partenariats à établir

Pour réussir à concrétiser les ambitions du Schéma, de nombreux partenariats sont à nouer et/ou à consolider. Dès l'adoption du Schéma, et passage en Conférence Territoriale de l'Action Publique, présidée par la Président du Conseil Régional et associant l'Etat et les différents niveaux de collectivités d'Occitanie, des conventions ou parties de conventions existantes viendront spécifier les engagements réciproques avec chacun des partenaires, notamment :

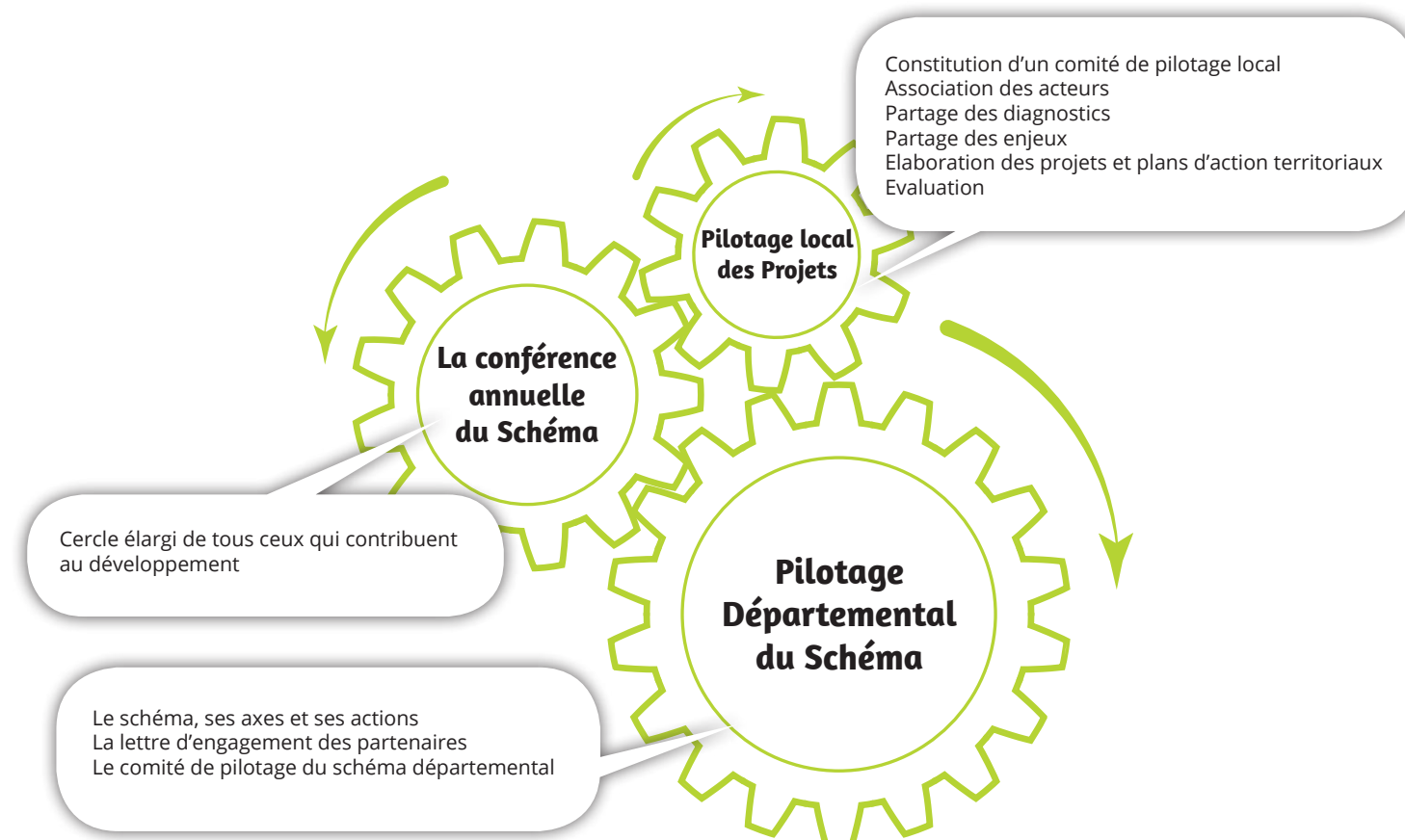
- Etat
- Région
- Organismes sociaux et médico-sociaux (CAF, PE, MSA, CPAM,...)
- Intercommunalités

Une attention particulière sera alors apportée d'une part à l'articulation avec les associations du domaine, d'autre part à l'association des personnes concernées à toute cette démarche.

Ces partenariats pourraient être concrétisés par la signature d'une lettre d'engagement des partenaires à intégrer la démarche du schéma.

➔ La gouvernance

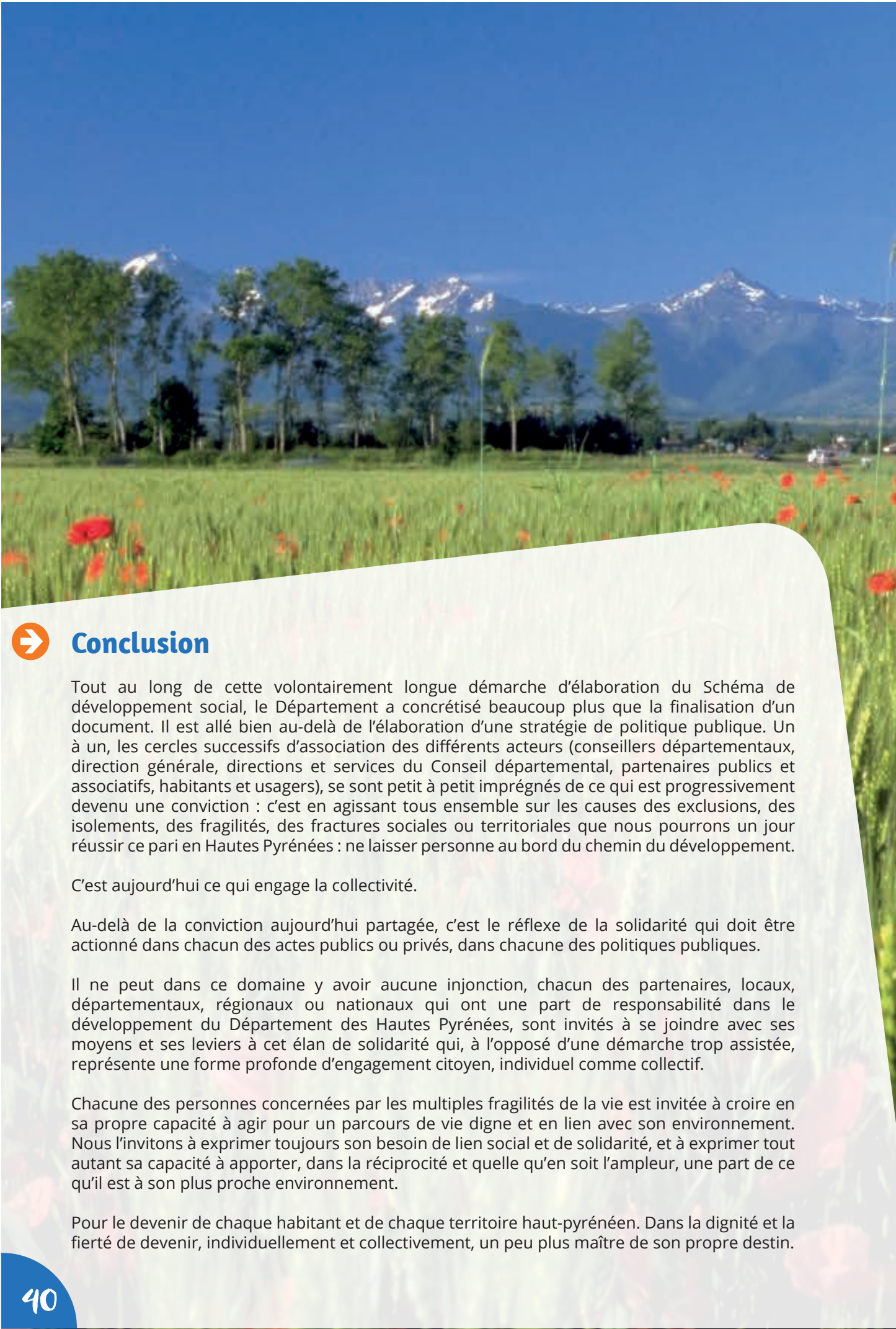
Il est proposé de doter le Schéma de trois niveaux de gouvernance :



➤ Au niveau départemental, un comité de pilotage assurera dans le temps le respect des engagements pris dans le Schéma, l'animation politique et technique de ces engagements et des partenariats liés. Il sera le garant de la transversalité du Schéma et de la globalité d'approche et de prise en compte effective de la question des solidarités dans toutes les politiques publiques et dans tous les territoires. Il rappellera en permanence aux opérateurs les engagements qu'ils auront acceptés en déclinaison du Schéma sous la forme de lettres d'engagement précisant les modalités de leur contribution aux objectifs du Schéma. Il fera le bilan annuel de l'état d'avancement du Schéma et préparera la conférence annuelle.

➤ Au niveau territorial, un comité de pilotage local assurera l'opérationnalité des déclinaisons concrètes du Schéma, celles qui y sont citées comme celles qui découleront de la mise en œuvre progressive des 5 axes du Schéma en articulation avec les projets de développement locaux. Ces instances locales seront le lieu de la poursuite du partage des enjeux et des diagnostics, et de dynamisation concrète de l'engagement pris par chacun des partenaires au niveau départemental. Ce sera également le lieu de démultiplication des solidarités au travers des projets de développement territorial portés notamment par les intercommunalités de développement.

➤ Une conférence annuelle du Schéma réunira tous les acteurs concernés et mobilisés, afin de faire le point ensemble des avancées du Schéma, de moduler / adapter les déclinaisons concrètes à l'évolution du contexte et des problématiques, tout en se référant aux objectifs stratégiques. Ce sera également le lieu de la parole donnée aux habitants et aux personnes concernées pour dire aux partenaires et pilotes leur perception de l'évolution des situations vécues et rester ainsi en prise permanente avec les réalités des usagers, principaux évaluateurs légitimes du Schéma au quotidien.



Conclusion

Tout au long de cette volontairement longue démarche d'élaboration du Schéma de développement social, le Département a concrétisé beaucoup plus que la finalisation d'un document. Il est allé bien au-delà de l'élaboration d'une stratégie de politique publique. Un à un, les cercles successifs d'association des différents acteurs (conseillers départementaux, direction générale, directions et services du Conseil départemental, partenaires publics et associatifs, habitants et usagers), se sont petit à petit imprégnés de ce qui est progressivement devenu une conviction : c'est en agissant tous ensemble sur les causes des exclusions, des isolements, des fragilités, des fractures sociales ou territoriales que nous pourrons un jour réussir ce pari en Hautes Pyrénées : ne laisser personne au bord du chemin du développement.

C'est aujourd'hui ce qui engage la collectivité.

Au-delà de la conviction aujourd'hui partagée, c'est le réflexe de la solidarité qui doit être actionné dans chacun des actes publics ou privés, dans chacune des politiques publiques.

Il ne peut dans ce domaine y avoir aucune injonction, chacun des partenaires, locaux, départementaux, régionaux ou nationaux qui ont une part de responsabilité dans le développement du Département des Hautes Pyrénées, sont invités à se joindre avec ses moyens et ses leviers à cet élan de solidarité qui, à l'opposé d'une démarche trop assistée, représente une forme profonde d'engagement citoyen, individuel comme collectif.

Chacune des personnes concernées par les multiples fragilités de la vie est invitée à croire en sa propre capacité à agir pour un parcours de vie digne et en lien avec son environnement. Nous l'invitons à exprimer toujours son besoin de lien social et de solidarité, et à exprimer tout autant sa capacité à apporter, dans la réciprocité et quelle qu'en soit l'ampleur, une part de ce qu'il est à son plus proche environnement.

Pour le devenir de chaque habitant et de chaque territoire haut-pyrénéen. Dans la dignité et la fierté de devenir, individuellement et collectivement, un peu plus maître de son propre destin.

AXE 1: MOBILITES/TRANSPORTS/PROXIMITE

FICHE ACTION N°1 : Mise en place d'un transport solidaire

Description détaillée	Organiser la mise en relation d'une offre (un particulier prêt à faire du transport solidaire) et une demande (une personne souhaitant aller d'un point à un autre et en revenir en toute confiance) soit avec le véhicule du transporté, soit du transporteur
CONTEXTE	Les différents ateliers sur chacun des territoires ont pointé les difficultés des personnes fragiles à se déplacer, notamment dans le milieu rural. Il existe sur le territoire des initiatives et notamment associatives (Association AGIR) avec des propositions abouties en terme de réflexion
Méthode proposée	Approfondir la faisabilité de tels transports, en analysant tous les aspects juridiques ainsi que la viabilité financière. Rechercher des actions similaires auprès des structures ayant déjà développé ce type de services. Etudier plus en détail les différents systèmes de mise en relation possibles. Trouver des porteurs de projets motivés, pour la mise en place d'une expérimentation qui permette d'envisager une généralisation
TERRITOIRE CIBLE	En particulier le milieu rural et les communes isolées
PUBLIC CIBLE	Les personnes à mobilité réduite au sens large et en priorité les personnes âgées, handicapées, demandeurs d'emplois, Bénéficiaires du RSA...
PARTENAIRES PRIVILEGES	Usagers, Associations, collectivités principalement, la Région, le Département
Moyens	Question du coût d'une gestion de la mise en relation sécurisée, la totalité du coût de la prestation étant réglée par l'utilisateur (en CESU...). Se posera la question du tarif solidaire à appliquer et celui de l'indemnisation du transporteur, et donc au final du financement du reste à charge pour l'usager
Conditions de la réussite	Reprendre « dans l'esprit » les systèmes de covoiturage à une échelle plus petite et avec des tarifs solidaires. S'assurer des différentes contingences juridiques et administratives Mettre en place un système de «sécurisation» afin de vérifier la qualité du transporteur (permis à jour, assurance, etc ...) et du transporté

AXE 2 : JEUNESSE/EDUCATION

FICHE ACTION N°1 : Développer les chantiers jeunesse

Description détaillée	Associer les jeunes aux travaux d'entretien, de création et de réhabilitation du patrimoine bâti et naturel. Il s'agit de mettre en relation des projets portés par des collectivités, et des jeunes qui seraient impliqués dans ces projets (sensibilisation au respect de l'environnement, valorisation de l'effort, citoyenneté,...) 2 périodes ciblées : les vacances scolaires, mais aussi le temps scolaire, par exemple, pour les stages 3^{ème} ou les SEGPA, lycées pro, les ITEP..... Pas de durée spécifique : ça peut durer quelques jours comme 2 à 3 semaines
CONTEXTE	Le Département des Hautes-Pyrénées, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées sont partenaires depuis 2015 du dispositif de soutien des chantiers jeunes culture et patrimoine, dont l'objectif est d'encourager la citoyenneté, l'ouverture culturelle et patrimoniale chez les jeunes de 11 à 25 ans. Mais le dispositif reste confidentiel et le public concerné n'est pas forcément celui que nous ciblons dans le cadre du SDS.
Méthode proposée	Proposer une rencontre de type Forum ou speed-dating, au cours de laquelle les porteurs de projets pourraient présenter leurs chantiers et rencontrer les jeunes. Co-construire chaque projet Proposer une information auprès de l'ensemble des collectivités concernées (courrier, plaquette...) Maintien du pilotage du dispositif par le Département
TERRITOIRE CIBLE	Possible sur tout le territoire, en fonction des projets proposés par les acteurs locaux. Il peut s'agir d'aménagement d'espaces publics (aménagement paysager d'une place de village), d'entretien de chemins de randonnée ou d'espaces et bâtiments publics
PUBLIC CIBLE	Jeunes des territoires politique de la Ville, ASE, jeunes en difficultés, mais aussi public des MJC, des collèges assurant une mixité des publics
PARTENAIRES PRIVILEGES	CAF, DDCSPP, Education Nationale (collèges-Lycées) acteurs de la jeunesse: associations, MJC, Chambre des Métiers...
Moyens	Demandeurs : communes, interco, Parc National ou Régional... Partenaires : Chambre de l'artisanat, entreprises
Conditions de la réussite	moyens humains = les jeunes et des encadrants (associations, mais ça peut être aussi des parents ou des personnes en insertion ou en formation). Il semble important d'élargir aux adultes pour leur rappeler leur nécessaire participation à la chose publique moyens matériels = matériel mis à disposition par les collectivités ou par des entreprises partenaires moyens financiers = le porteur de projet participe financièrement au matériel nécessaire pour l'action, les frais de déplacement...

AXE 3 : EMPLOI /DEVELOPPEMENT/ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

FICHE ACTION N°1 : Coordonner et développer les initiatives locales, portées par des structures coopératives, pour créer de l'activité et valoriser les talents

Description détaillée	Mettre en place des actions de type jardins solidaires, repairs café qui visent à développer de nouveaux modes coopératifs et solidaires. Générer de nouvelles activités, via l'insertion notamment, pour créer de l'emploi. Un objectif de mixité sociale des publics est aussi recherché. Mettre en valeur les talents, les savoir-faire et les habiletés de publics parfois éloignés de l'emploi. Favoriser le ré-emploi, la production locale et le lien social
CONTEXTE	Perte du lien social et déconnexion des publics fragiles Augmentation du nombre de bénéficiaires du chômage et du RSA
Méthode proposée	Les structures coopératives ou associatives doivent être à l'initiative des actions pour le portage opérationnel, la mise en place, l'animation et le suivi des actions. Le Département coordonne et éventuellement finance via des subventions aux structures porteuses, uniquement pour le lancement ou l'amorçage des initiatives. Un accompagnement de type assistance technique ou ingénierie de montage de projets pourrait également être proposé. Les EPCI ou les communes sont sollicitées pour la mise à disposition de locaux ou de foncier.
TERRITOIRE CIBLE	Le Département organisé en secteurs locaux cohérents.
PUBLIC CIBLE	Pour tous les publics, l'objectif étant de favoriser la mixité et les occasions de brassage social.
PARTENAIRES PRIVILEGES	Département, EPCI, Economie Sociale et Solidaire...
Moyens	Subventions pour l'amorçage uniquement et apports en nature de type mise à disposition de locaux ou de foncier.
Conditions de la réussite	La volonté des acteurs et quelques moyens au départ Benchmarking des bonnes pratiques et retours d'expériences dans d'autres territoires plus avancés.

AXE 4 : NUMERIQUE

FICHE ACTION N°1 : Développer l'e-administration pour toutes les procédures à l'échelle du Département avec suivi sécurisé	
Description détaillée	Développer/Mettre en place les e-services dans les structures publiques Développer l'usage du numérique dans les parcours scolaires Développer l'usage du numérique auprès des Aidants
CONTEXTE	Face à la généralisation croissante de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), les publics les plus fragiles sont bien souvent les plus concernés par la fracture numérique. Dans ce contexte, il faut simplifier les procédures et se tourner vers les outils dématérialisés sans oublier ces publics, en offrant un accompagnement en parallèle (personnes âgées...)
Méthode proposée	Remettre en question les fonctionnements, les habitudes Impliquer les usagers et les personnes qui accompagnent les usagers Mettre en place les outils nécessaires (logiciels, dossier unique, tchat...) Développer des outils facilitateurs d'accès aux droits Mettre en place les interfaces règlementaires
TERRITOIRE CIBLE	Sur l'ensemble du territoire départemental
PUBLIC CIBLE	Tous les publics mais en particulier les publics fragiles et demandeurs d'accès aux droits.
PARTENAIRES PRIVILEGES	Département, CAF, MSA, CPAM, Etat, Pôle Emploi, CCAS...
Moyens	Utiliser les moyens existants : Ne pas créer un énième accès et partir des portails déjà actifs (ex : service public.fr)
Conditions de la réussite	Sécuriser les accès et veiller à la confidentialité (autorisations CNIL...) Accompagner les publics dans les démarches surtout les personnes âgées et les aidants

AXE 5 : CITOYENNETE/GOVERNANCE

FICHE ACTION N°1 : Contractualiser avec les collectivités locales un partenariat général autour des objectifs de développement social sur l'accueil et le traitement de la demande sociale, le partage de l'information, la mutualisation, un réseau équilibré de lieux d'accueil social	
Description détaillée	Décloisonner, créer un réseau opérationnel, structurer la circulation de l'information, donner du sens sur un territoire, s'assurer d'une équité de mise en œuvre en tenant compte des spécificités locales
CONTEXTE	Besoin de connaissance mutuelle Besoin de cohérence et de mutualisation entre tous les acteurs pour atteindre tous les publics en difficultés Travail inter-associations / intervenants/ institutions /milieux économiques/consulaires
Méthode proposée	Proposer un conventionnement cadre au niveau des EPCI qui permettrait : - D'inscrire la question sociale au niveau des EPCI dans cette phase de mise en place des nouvelles structures et des nouvelles missions - De positionner le département comme animateur de la question sociale sur le territoire dans son rôle de chef de file et garant d'une équité départementale - De générer une dynamique générale autour du projet par la déclinaison de conventions opérationnelles - Valoriser les actions menées et les rendre lisibles pour tous les habitants Proposer un conventionnement cadre au niveau des divers partenaires qui permettrait : - D'asseoir le rôle de chef de file des politiques sociales du Département - D'assurer une équité de traitement
TERRITOIRE CIBLE	L'ensemble du département
PUBLIC CIBLE	Tous les publics Institutionnels et territoires : à decloisonner
PARTENAIRES PRIVILEGES	Les nouveaux EPCI et tous les partenaires
Moyens	Les nouveaux EPCI et tous les partenaires (mutualisation = économie)
Conditions de la réussite	Faire un état des lieux des actions déjà réalisées pour les capitaliser, les valoriser et favoriser leur développement au travers de la démarche BIOM initiée par le Département (outil d'évaluation) Avoir un effet fédérateur et mobilisateur du partenariat Générer une dynamique



Département des Hautes-Pyrénées

6 rue Gaston Manent - CS 71324 65013 Tarbes cedex 9

Tél. : 05 62 56 78 65

hautespyrenees.fr

facebook.com/departementhautespyrenees

